



# CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

7<sup>ème</sup> séance

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017 A LA SALLE DE GYMNASIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann

Secrétariat : Mme Hélène Eberhard

### Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017	Page	3
3.	Nomination de deux membres de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Mme Viviane Marolda (PLR) et de M. Joël Brulliard (PS)	Pages	3 – 4
4.	Demande de crédit de CHF 1'650'000.00 pour le réaménagement de la zone de rencontre dans le secteur avenue de la Gare et Grand'Rue ; rapport à l'appui 4.1 Classement de la motion « Quels aménagements pour le centre du village ? »	Pages	4 – 11
		Pages	12 – 14
5.	Communications du Conseil communal	Pages	14 – 18
6.	Motions et propositions 6.1 Résolution : fermeture de l'Office postal de Saint-Blaise	Page	18
		Pages	19 – 21
7.	Interpellations et questions	Pages	21 – 24

Date	Statut	Commentaires
22.11.2017	Version provisoire pour approbation	

## **Le Président**

Mesdames, Messieurs,

Il est 20h04, veuillez prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette 7<sup>ème</sup> séance extraordinaire pour la législature 2016 - 2020.

Comme vous le voyez nous ne sommes plus à l'Auditoire de Vigner mais bel et bien à la salle de gymnastique. Preuve que les travaux du nouveau collège de Vigner avancent, c'est réjouissant !

La 7<sup>ème</sup> séance extraordinaire de la législature 2016 - 2020 est ouverte.

Nous saluons la présence de deux nouveaux Conseillers généraux au sein du groupe PLR, MM. Pascal Iten et Rajesh Ambigapathy.

Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.

Une information plus formelle : une liste avec vos coordonnées circule, je vous remerciais de bien vouloir la remplir et/ou la corriger en cas de besoin afin que la commune ait les informations adéquates vous concernant.

Nous n'avons pas reçu de motion mais une résolution (selon art. 3.23) concernant la fermeture de l'Office de poste à Saint-Blaise. Cette dernière peut se traiter comme une motion par la clause d'urgence (article 3.18 du règlement de commune). Je propose donc de l'insérer au point 6.1 de l'ordre du jour.

**Le Président** en fait la lecture.

« Saint-Blaise, le 9 novembre 2017  
Résolution interpartis intitulée :  
Fermeture de l'Office postal de Saint-Blaise

Par cette résolution, les 3 groupes politiques du Conseil général prennent position sur la fermeture annoncée en 2018 de l'Office postal de Saint-Blaise.

Le Conseil général demande au Conseil communal :

- de s'opposer tout d'abord à toute fermeture de l'Office postal de Saint-Blaise et à toute proposition alternative de la Poste pour suppléer son Office postal.
- de déposer une demande d'appel auprès de l'organe de conciliation PostCom.
- de relayer la position du Conseil communal et du Conseil général au canton (via l'Association des communes neuchâteloises et du Conseil d'Etat) et leur demander de prendre position pour un gel des fermetures des Offices postaux tant que la modification de la loi sur La Poste n'aura pas été clarifiée.

Pour le groupe PS, Marc Renaud. Pour le groupe PLR, Charles Constantin. Pour le groupe de l'Entente, Alain Marti.»

Je laisserai les initiants expliciter cette résolution de façon plus détaillée lors de son développement.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Suite à la demande des partis dans leur ensemble, ceux-ci désirent traiter du classement de la motion préconisé par le Conseil communal dans son rapport concernant le crédit de réaménagement de la zone de rencontre au point n° 4. Les groupes sont d'avis que la motion ne doit pas être classée car le crédit d'engagement ne répond que partiellement au texte de la motion. Nous rajoutons un point n° 4.1 : classement de la motion « Quels aménagements pour le centre du village ? », motion déposée en 2011 par Mme Paola Attinger-Carmagnola.

*Je propose aussi de rajouter un point n° 6.1, résolution : fermeture de l'Office postal de Saint-Blaise.*

*Cet ordre du jour amène-t-il des remarques ou d'autres modifications?*

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres modifications, il est accepté. **Le Président** mentionne qu'aucune interpellation n'a été reçue et qu'une résolution sera traitée par la clause d'urgence au point 6.1.

## **1. Appel**

**Le Président** passe la parole à Mme Helene Eberhard, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 34

Excusé-e-s : MM. Olivier Clottu, Dimitri Engel, Vincent Pickert, Sven Romanens, Jean-Philippe Scalbert, Didier Wuillemin et Mme Véronique Loosli.

**Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 17 voix.**

**Le Président** rappelle que toutes démissions, qu'elles soient en Commission ou du Conseil général, doivent être envoyées par écrit à M. Olivier Thomann, Président du Conseil général ou par e-mail à l'adresse : [olivier.thomann@nagra.com](mailto:olivier.thomann@nagra.com). Il mentionne également que les absences au Conseil général peuvent également être annoncées à l'Administration communale, à M. Yves Ehret, [yves.ehret@ne.ch](mailto:yves.ehret@ne.ch).

## **2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017**

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : [nadia.cutro@ne.ch](mailto:nadia.cutro@ne.ch)).

## **3. Nomination de deux membres de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Mme Viviane Marolda (PLR) et de M. Joël Brulliard (PS).**

**Le Président** passe la parole au PLR.

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Jean Steiner.*

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Jean Steiner est nommé tacitement à ce poste. **Le Président** le remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions de commissaire à la police du feu et à la salubrité publique.

**Le Président** donne la parole au PS.

### **M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Natalie Orsetti.*

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Natalie Orsetti est élue. **Le Président** la remercie de son engagement et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

### **4. Demande de crédit de CHF 1'650'000.00 pour le réaménagement de la zone de rencontre dans le secteur avenue de la Gare et Grand'Rue ; rapport à l'appui.**

**Le Président** passe à la discussion générale et donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par M. Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 30 octobre 2017, en présence de huit de ses membres (un membre étant excusé), du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.*

*Cette première phase des travaux concernera le secteur Ouest du centre du village (Grand'Rue et avenue de la Gare). A la suite des travaux, la zone de rencontre à 20 km/h ne débutera plus au giratoire du Téneri mais devant la crèche « Haut comme trois pommes » et sera marquée par un changement physique de la chaussée et l'élargissement du trottoir devant la crèche. Ainsi, l'avenue de la Gare passera à une limite de 30 km/h et sera équipée d'un trottoir de chaque côté.*

*Il sera également procédé à la réfection des conduites d'eau, à la séparation des eaux claires et des eaux usées, à la mise à niveau du réseau électrique, du téléseuil et de l'alimentation de l'éclairage public.*

*La seconde phase, objet d'une future demande de crédit envisagée au plus tôt pour 2019, concernera tout le secteur du Temple et inclura aussi la réfection de celui-ci et son parvis. Ensuite, la troisième phase concernera la partie Est de la Grand'Rue et le carrefour de l'ancienne Poste.*

*A noter que le montant du crédit de CHF 1'650'000.00 inclura quelques subventions cantonales et des participations aux coûts des fouilles de la part de Viteos et Swisscom selon une clé de répartition qui doit encore être définie. Cette clé dépendra notamment de la profondeur des fouilles respectives.*

*En conclusion, la Commission financière et de gestion recommande à l'unanimité des membres présents, l'acceptation du crédit et invite le Conseil général à l'accepter.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

### **M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par Mme May Rousseau, la Commission des travaux publics s'est réunie le 1<sup>er</sup> novembre 2017, en présence de 6 de ses membres (un membre étant excusé), ainsi que la Commission des services industriels et deux membres du Conseil communal.*

*Le Conseiller communal, Caryl Beljean, nous a présenté en détail le rapport concernant l'aménagement de la zone de rencontre.*

*Cette demande de crédit concerne la première étape d'un projet complet, visant à mettre en valeur et rendre attractif le centre du village.*

*Cette première phase de travaux concerne la partie Ouest du centre du village. Le but de ces travaux est de ralentir l'accès des véhicules à moteur au centre du village depuis la crèche « Haut comme trois pommes ». Devant cette crèche, la route subira un changement physique ainsi qu'un rétrécissement. Le trottoir devant la crèche sera élargi alors qu'un trottoir sera construit sur la partie Est de l'avenue de la Gare.*

*Profitant de ces travaux esthétiques, il sera également procédé à la réfection ou mise à niveau des conduites d'eau de boisson, du séparatif des eaux usées, des installations électriques, de l'éclairage public du télé-réseau, des conduites de gaz et éventuellement du réseau Swisscom. Il est à relever que les entreprises (Viteos, Swisscom) profitent de ces travaux pour intervenir sur leurs installations et participeront aux frais de fouilles selon une clé de répartition encore à définir.*

*Cette première étape peut se suffire à elle-même mais engage les autorités dans la réalisation à moyen terme de la totalité du réaménagement. La deuxième phase sur trois étant planifiée pour 2020 et concernera la partie devant le Temple avec constitution d'un parvis. L'exécution de cette deuxième étape est planifiée en même temps que la réfection dudit Temple. Quant à la troisième étape, elle interviendra ultérieurement et concernera la partie Est de la Grand'Rue jusqu'au carrefour de l'ancienne Poste.*

*Pour ce qui a trait à cette première étape, les points suivants ont été relevés par la Commission et doivent encore être étudiés attentivement :*

- La nécessité des 2 places de stationnement prévues devant la crèche.*
- L'adaptation des niveaux de la chaussée dans la zone de rencontre.*
- L'aménagement de l'entrée dans la zone de rencontre avec les adaptations liées aux parcelles privées.*

*La Commission des travaux publics suivra avec attention le développement de ce projet.*

*Elle adopte, à l'unanimité des membres présents et sans amendement, ce rapport et demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

### **M. Olivier Blanchoud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie le mercredi 1<sup>er</sup> novembre dernier afin de traiter du rapport concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 1'650'000.00 pour le réaménagement de la zone de rencontre dans le secteur avenue de la Gare et Grand'Rue.*

*La Commission a siégé en présence de MM. Jaques Rivier et Caryl Beljean, responsables des dicastères des travaux publics et des services industriels, ainsi que de la Commission des travaux publics. La rencontre s'est déroulée sous la présidence de Mme May Rousseau, Présidente de la Commission des travaux publics.*

*Une présentation de M. Beljean de la situation débute en relevant que Saint-Blaise avait été précurseur des zones de rencontre avec la commune de Berthoud. Malheureusement, Saint-Blaise*

*a stagné dans son développement de son centre du village alors que Berthoud a su développer de jolies choses.*

*Cette demande de crédit ne constitue que la première phase des travaux qui en comptent trois et qui permettront également d'inclure le bas de la rue de Creuze jusqu'au guichet des Services sociaux dans les locaux de l'ancienne Poste. L'objectif pour la réalisation de l'ensemble des travaux vise 2020.*

*La zone définie pour débiter les travaux est la plus sensible. Le partage entre écoliers, chauffeurs pressés et dépose de petits enfants à la crèche de ce secteur rend nécessaire la réalisation d'aménagements.*

*Lorsqu'on travail la surface, il va de soit que des travaux sont à mener « sous » la route. Les intérêts sont partagés entre notre commune, Viteos et Swisscom.*

*C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission soutient cette demande de crédit.*

*Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, le **Président** ouvre la discussion de prise en considération.*

### **M. Pierre Lugan (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le Conseil Communal nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur la demande de crédit d'engagement de CHF 1'650'000.00 pour la première étape d'un projet de réaménagement de la zone de rencontre et de mise en valeur du centre du village.*

*Le projet dans son ensemble poursuit plusieurs objectifs :*

- La sécurisation et la facilitation de la circulation piétonne dans la zone de rencontre le long de la Grand'Rue, un chemin emprunté notamment par de nombreux écoliers ;*
- Le maintien et l'amélioration d'une circulation automobile apaisée à travers le village, qui assure néanmoins le transit et l'accès aux commerces ;*
- La redynamisation du centre du village dont l'attractivité sera accentuée par le réaménagement de la zone de rencontre, l'ouverture du parvis du Temple et la rénovation de ce dernier ;*
- La rénovation d'éléments des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, d'éclairage et de téléseu, qui permet des synergies avec les travaux de surface du projet.*

*La première étape du projet, sujette à la demande de crédit d'engagement examinée aujourd'hui, porte sur le secteur Ouest du centre du village. Elle prévoit :*

- Le déplacement et le remodelage de l'entrée de la zone de rencontre en vue d'améliorer le contrôle de la vitesse automobile au cœur du village ;*
- Un accès piéton facilité aux abords de la crèche « Haut comme trois pommes »*
- La mise à niveau d'éléments des réseaux cités ci-dessus, dont certains datent de plusieurs décennies.*

*Aux yeux du groupe PLR, le projet présenté par le Conseil Communal est opportun, positif, cohérent et en phase avec son temps.*

*Le projet dans son ensemble est opportun, car il contribuera à la nécessaire amélioration de la sécurité routière au centre du village. Les aménagements prévus en phase 1 autour de la crèche*

représentent à ce titre un progrès majeur.

Le projet est « emballant » car il développe la vision d'une commune où il fait bon vivre, en complément d'atouts tels que le port ou le Pré Brenier. Il offre aussi la perspective que, commerces et visiteurs investissent davantage le cœur du village.

Le projet est cohérent dans l'articulation des phases de travaux et la mise à niveau concomitante des superstructures et infrastructures.

Finalement, le projet est en phase avec son temps, à l'âge de la mobilité douce et multimodale. Force est de constater qu'avec ce projet Saint-Blaise renouerait avec son passé de commune romande pionnière dans l'instauration d'une zone de rencontre dès 1999. Entretemps, 200 communes suisses de tailles diverses ont réalisé leurs projets et le potentiel saint-blaïsois n'a hélas pas été exploité.

Les incidences financières de la première étape des travaux, quant à elles, apparaissent mesurées. Le plan d'amortissement prévu par le Conseil communal implique une charge annuelle d'un peu plus de CHF 55'000.00 pour les comptes de fonctionnement.

Si la première étape de travaux se suffit à elle-même, le groupe PLR note cependant que les pleins bénéfices de cette étape en termes de qualité d'accueil au centre du village, d'amélioration des infrastructures, d'apaisement de la circulation automobile et de mise à niveau des réseaux dépendent de la réalisation des étapes 2 et 3. Il recommande donc une évaluation du coût des étapes 2 et 3 pour en mesurer les implications financières dans les prochaines années pour la commune.

Le groupe PLR observe avec satisfaction que la Commission financière et de gestion, la Commission des services industriels et la Commission des travaux publics se sont toutes trois prononcées à l'unanimité en faveur de l'acceptation du crédit. Il relève aussi que le Conseil communal a consulté en amont du projet la Commission du 3 février, l'Association de Parents de Saint-Blaise, la crèche, les commerçants et les citoyens concernés. Leur adhésion au projet est fondamentale.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, le groupe PLR abonde également en ce sens et soutient à l'unanimité cette demande de crédit.

#### **M. Alain Marti (ENT)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe de L'Entente a examiné la demande de crédit pour la première phase de l'aménagement du centre du village.

Nous sommes naturellement favorables à cette demande. Néanmoins, nous avons relevé que le planning de détail n'était pas encore précisé et à ce propos, nous nous interrogeons. Y aura-t-il une concertation avec les commerçants de la place ?

Nous avons compris que, selon la loi sur la PGEE il n'est pas nécessaire de prévoir des séparatifs dans l'ancienne localité. Pourriez-vous, s'il vous plaît, préciser la situation ?

#### **M. Pascale Giron-Lanctuit (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du lundi 6 novembre, le groupe PS a pris position sur le rapport concernant la demande de crédit pour le réaménagement de la zone de rencontre dans le centre du village. C'est

*avec beaucoup de plaisir et non sans une certaine impatience voire fébrilité que nous nous sommes plongés dans ce rapport. Enfin, le centre du village bouge et nous saluons la volonté du Conseil communal de relever ce beau défi : aménager un cœur du village digne de son histoire et de son patrimoine.*

*Nous saluons de plus la volonté de renforcer la sécurité, notamment pour les enfants qui arpentent quotidiennement la Grand-Rue. Rappelons à quel point il est important pour leur développement de marcher, de courir et de bouger dans un environnement sécurisé tout en leur permettant d'intégrer les contraintes de la sécurité routière. Nous saluons également la volonté de coordination des travaux entre les différents prestataires techniques.*

*Mais c'est bien sûr la volonté de renforcer la cohabitation entre les différents modes de locomotion: piétons, vélos et voitures que nous voulons insister. Pour que cette zone soit réellement une zone de rencontre, il faut que chacun puisse s'y mouvoir en respectant les autres usagers. Les tenants du sans-voiture doivent comprendre la nécessité de réduire la distance entre les places de parc et la crèche pour la maman qui doit porter son maxi-cosy à bout de bras. L'automobiliste doit intégrer le pas lent et incertain de la personne âgée qui traverse pour se rendre à la pharmacie...*

*Dans cette perspective et pour remplir pleinement son objectif, le rapport que vous nous proposez nous semble manquer d'éléments. Quel sera notamment le devenir des places de parc devant la crèche ? Qu'en est-il du trafic que ce stationnement va engendrer dans la Grand'Rue. Qu'en est-il de la traversée pour les piétons au carrefour de la rue Bachelin et du Sud de l'avenue de la Gare ? Est-ce que le fonctionnement des feux de ce carrefour sera modifié ?*

*Nous aurions également souhaité que l'aménagement global en surface soit davantage décrit afin de nous assurer que cette première portion de réaménagement s'inscrive bien dans une perspective architecturale cohérente, permettant une mise en valeur du patrimoine bâti. Compte tenu de ces réserves, nous n'imaginons pas que la motion Attinger puisse être classée.*

*Ainsi même si le groupe soutiendra à l'unanimité le projet d'arrêté, il n'entrera pas en matière concernant le classement de cette motion.*

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale et donne la parole à un membre du Conseil communal.

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*D'ores et déjà, merci pour cette entrée en matière positive, je crois que nous poursuivons tous le même but pour le centre du village, nous l'avons bien compris dans vos diverses prises de parole.*

*Plusieurs questions ont été relevées, notamment dans les coûts et plannings des phases 2 et 3. Pour la phase 2, les coûts s'élèveraient à CHF 1'700'000.00 par rapport à tous les travaux que l'on devrait faire de surfacage ainsi que des travaux souterrains. La phase 3 se monterait quant à elle à CHF 1'200'000.00 avec un aménagement essentiellement de surface. Bien sûr, nous poursuivons jusqu'aux conduites qui vont rejoindre le réseau principal.*

*Concernant les délais, quand nous voyons les montants, les discussions n'ont pas encore eu lieu jusqu'au bout au sein du Conseil communal. Est-ce que l'on doit faire 2 phases comme évoqué jusqu'à aujourd'hui ou est-ce que la phase 2 et la phase 3 pourraient être groupées avec un crédit peut-être un peu plus important au niveau de la demande qui vous serait présentée.*

*Ceci étant, les délais prévus, vous l'avez entendu dans les différents rapports, en fonction des possibilités, en fonction des décisions que l'on pourrait prendre plus tard, 2019 – 2020 pour la phase 2. Cette phase comprendra également la réfection du Temple. Il est clair que nous ne pouvons pas séparer la réfection du Temple de celle de l'ensemble du périmètre public que*



*l'entoure. Effectivement, le Temple demandant de grands travaux, de grandes rénovations, il circulera différents poids-lourds sur ce parvis. De le refaire aujourd'hui à neuf, pour repasser plus tard avec des camions pour réparer le Temple, cela serait casser tout le joli aménagement que nous ferions. Nous réaliserions donc, d'abord le Temple puis, dans la foulée, le réaménagement de la zone.*

*Il faut savoir que, si nous avons commencé par vous présenter la première phase à CHF 1'650'000.00 aujourd'hui, c'est bien parce que c'est le carrefour qui présente le plus grand danger au niveau sécuritaire. Beaucoup d'usagers y transitent, des piétons, des enfants, des écoliers, des mamans qui amènent leurs enfants à la crèche donc, beaucoup de monde à certaines heures de la journée.*

*Il va s'en dire que dans l'idée du Conseil communal, le fait de débiter par cette phase-là, va également impliquer la suite des travaux. Nous ne pouvons pas imaginer débiter la phase 1 sans commencer la phase 2. Nous avons déjà lancé les études auprès de l'ingénieur de manière à pouvoir chiffrer la phase 2, avoir les métrés, avoir des projets sur ce qui va se passer dans cette 2<sup>ème</sup> phase, et nous sommes déjà en discussion sur cette phase. Cette phase a pour but de rendre l'espace public aux piétons mais également de rendre plus accueillant la place du Temple.*

*Cette place sera, dans l'idée du Conseil communal, ouverte, plus aérée et plus légère de ce que l'on a aujourd'hui afin d'obtenir quelque chose de plus accueillant. En espérant que tout le monde joue le jeu dès le moment où l'aménagement physique sera constitué et réalisé, que les gens ainsi que les commerçants se l'approprient. Il y aura des possibilités d'y aménager des terrasses, d'y faire des marchés et beaucoup d'autres choses. Nous devons aussi travailler avec les commerçants, nous l'avons déjà fait dans la consultation, nous continuerons de le faire, d'aller discuter avec les gens. Bien sûr nous intégrerons dans nos futures discussions, les commerçants, les citoyens du quartier, la crèche, la Commission du 3 février et l'Association des parents d'élèves, nous poursuivrons les discussions déjà entamées.*

*Plusieurs questions ont été posées quant à l'issue des deux places de parc qui sont aujourd'hui devant la crèche. Vous avez vu dans le projet que les deux places qui sont devant le commerce informatique seraient supprimées afin de laisser une certaine largeur à l'espace de circulation. En revanche, pour les deux places devant la crèche, c'est une discussion que l'on doit avoir avec les ingénieurs. Est-ce que ces places doivent être supprimées ? Les mamans doivent-elles porter leurs enfants à bout de bras ? Ces deux places veulent dire aussi que ce sont deux véhicules, ou plus, qui les utilisent et qui vont traverser le village ; ce n'est pas l'intention du Conseil communal. A voir si ces deux places sont indispensables sachant que, comme aujourd'hui, beaucoup de véhicules stationnent déjà sur le trottoir. Si l'on met une barre franchissable, il faut être tolérant sur l'ensemble sachant que le temps de stationnement des parents qui emmènent leurs enfants à la crèche n'est pas très long. Il y a toujours la possibilité du petit parking en dessus qui n'est pas souvent complet et qui permet le stationnement de manière temporaire pour amener les enfants à la crèche ou accéder aux commerces du village.*

*Ensuite, la mise à niveau des trottoirs et autres au centre du village. Il faut se rendre bien compte que si l'on prend la phase 1 qui nous concerne ce soir, le côté Sud a le niveau à hauteur du trottoir alors que le côté Nord a le niveau à hauteur de la route. Nous devons donc trouver l'aplani et les écoulements d'eau. On ne peut pas juste se dire, on récupère le niveau et on descend afin d'arriver dans les normes, cela inonderait tous les commerces. Ce sont des discussions qui sont déjà menées, qui ont déjà été réfléchies par les bureaux d'ingénieurs déjà mandatés de manière à ce que personne ne puisse avoir de l'eau de pluie dans son salon.*

*Au niveau des privés, bien sûr nous allons les rencontrer puisqu'il y a un intérêt commun, à voir la réalisation de ce secteur. Il y a deux places privées dans ce secteur, nous allons donc nous approcher de ces privés afin de voir quelle est l'entrée en matière qu'ils accueilleraient quant à une participation à une réalisation au même titre de ce que l'on pourrait faire dans la rue. A titre d'exemple, nous l'avons déjà fait en bas de la rue des Moulins, certains privés ont dit : « vous faites quelque chose de magnifique en bas de cette rue et je n'ai pas envie que ma place jure dans le*

paysage ». Il a donc joué le jeu et il a également refait sa place de manière à rendre l'endroit joli comme nous le souhaitons.

Dans cette 1<sup>ère</sup> phase, si le crédit est adopté ce soir, nous allons poursuivre l'affinement du projet et mettre en soumission tous les points nécessaires à la réalisation de ce chantier. Une fois les soumissions rentrées, nous pourrons travailler là-dessus. Nous nous laissons le 1<sup>er</sup> trimestre pour pouvoir faire tout ce qui est administratif, rencontrer les gens également et présenter le projet. Dans le 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, nous envisagerons de commencer les travaux. Ensuite, nous comptons, à peu de chose près, 1 mois par phase donc nous en aurons pour 4 à 5 mois de réalisation pour cette 1<sup>ère</sup> phase.

Une question a été posée concernant le PGEE en ancienne localité. Nous avons l'obligation de le réaliser dans le centre du village sauf dans l'ancienne localité puisque cela impliquerait d'énormes coûts d'aller récupérer certains écoulements qui ont été faits à l'époque. Simplement, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase, nous avons le Ruau qui passe à proximité et nous savons déjà que nous pourrons mettre quelques écoulements de toits directement dans le Ruau. Par contre, comme nous n'avons pas l'obligation de réaliser le PGEE en ancienne localité, nous n'allons pas nous mettre une dépense supplémentaire qui ne nous est pas imposée pour ensuite, ne pas pouvoir exiger des propriétaires de maisons d'utiliser nos conduites. Nous allons donc refaire le dessous avec une évacuation qui restera en unitaire dans la zone d'ancienne localité.

Concernant la circulation dans le village, notre but est de pouvoir limiter au maximum la circulation au sein du village, sans devoir péjorer les commerces qui nous restent, sachant que les places de stationnement devant la pharmacie sont sur un espace privé. Nous nous approcherons, au moment venu, du propriétaire du bâtiment de la pharmacie afin de savoir de quelle manière il va pouvoir rentrer dans le jeu du Conseil communal quant au réaménagement de cette zone.

La traversée au Sud, par rapport à l'avenue de la Gare, nous allons garder le passage piéton tel qu'il est aujourd'hui, sans aménagement particulier. Sachez simplement que, dans les discussions qui ont été menées il y a 2 – 3 ans concernant au réaménagement de la RC 5, le projet partait du fait que le canton voulait interdire de tourner à gauche à la sortie au feu en venant depuis le village. Le Conseil communal s'est battu afin de le maintenir car si l'on interdit de tourner à gauche sur la route cantonale, tout le monde traverse le village.

Les matériaux utilisés dans la 1<sup>ère</sup> phase seront les mêmes sur l'ensemble de la zone. C'est pour cela que nous sommes partis sur une réalisation globale et complète avec le bureau d'ingénieur. Nous avons déjà discuté de la réalisation totale puisque les matériaux utilisés en 1<sup>ère</sup> phase doivent être utilisés dans la 3<sup>ème</sup> phase et doivent être identiques. Nous ne pouvons pas avoir un patchwork de matériaux, d'une couleur à l'Est et d'une autre à l'Ouest. Nous nous rendons compte que, dans le village, il y a plusieurs endroits où l'on rappelle le pavé. Le pavé n'est pas forcément le matériau retenu, nous sommes en discussion afin de décider lequel nous choisirons. Il est cependant important de rester sur un matériau qui est déjà utilisé dans le village.

### **M. Marc Renaud (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La question concernant la traversée de l'avenue de la Gare avec l'avenue Bachelin concernait le côté où il y a le réparateur d'une part et l'autre côté, du côté crèche, il n'y a pas de passage piéton ni de feu pour les piétons.

**M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le passage piéton est situé à hauteur de la crèche dans le prolongement du trottoir qui rejoindra l'autre trottoir côté Nord et qui est aujourd'hui, en face du magasin informatique.*

**M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Cela veut dire que, à proximité de l'avenue Bachelin, il n'y aura pas de traversée facilitée pour les piétons pour aller par exemple, depuis la Coop en suivant le trottoir de l'avenue Bachelin.*

**M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Sur la route cantonale, nous n'avons pas prévu de réaménagement car aujourd'hui, nous avons déjà ce feu de circulation. C'est tout un trafic qui doit être étudié autrement et qui doit être fait en dehors de la réalisation de cette zone malgré tout. Mettre un feu sur une route de cette largeur ne me paraît pas cohérent malgré tout. On le voit, quand le feu devient vert et que l'on veut tourner à gauche direction Marin, quelqu'un qui traverse parce que le bus vient d'arriver, on le laisse passer et la phase du feu que l'on avait en véhicule est passée.. Nous devons attendre la suivante.*

**M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Non, je ne suis pas content de la réponse. Je fréquente régulièrement ce passage et vois régulièrement des gens empruntés, ne sachant pas comment attendre, par rapport à quel feu, pour pouvoir faire une traversée, surtout les personnes qui ont une mobilité réduite, qui vont lentement, ne savent pas comment faire. Je vois souvent des personnes qui ne savent pas comment traverser, et qui le font de façon abrupte.*

**M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme je vous l'ai dit, c'est quelque chose qui peut être résolu ultérieurement à ce projet-là. Nous allons essayer de le faire en même temps bien sûr. Mais de mettre un passage piéton à cet endroit, plus un autre au-dessus, de plus devant une entrée, cela ne risque pas d'être exceptionnel au niveau de la réalisation. Nous aurons deux trottoirs, qu'aujourd'hui nous n'avons pas, il y aurait éventuellement moyen, pourquoi pas, de faire le détour. Nous avons tout de même apporté un certain plus quant à ce trottoir, qui nous paraissait utile. Nous mettrons dans la balance également ce 2<sup>ème</sup> passage piéton. A partir de là, est-ce que l'on doit garder celui qui est en haut si nous en mettons un en bas ? A voir plus tard.*

Aucune autre intervention n'étant faite, la discussion générale est close et **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **4.1 Demande de classement de la motion « Quels aménagements pour le centre du village »**

**Le Président** annonce qu'elle a été déposée le 22 septembre 2011 et en fait la lecture :

*« Motion de Mme Paola Attinger-Carmagnola, Conseillère générale.  
" Quels aménagements pour le centre du village. "*

*Notre Conseil communal a clarifié récemment sa vision des limitations de vitesse à Saint-Blaise. Il a adopté un nouveau plan de circulation définissant deux zones concentriques – le centre étant le Temple – l'une avec une limitation à 20 km/h, la seconde à 30 km/h. Un premier cadre a ainsi été posé. Il convient maintenant d'y mettre de la chair et de dire comment et quand notre village entend aménager ces zones, et en particulier celle à 20 km/h. Des panneaux de signalisation n'y suffisent pas. Nous demandons par conséquent au Conseil communal de nous présenter un rapport qui expose les aménagements qu'il entend effectuer au centre du village et les échéances auxquelles il prévoit de les réaliser. Le rapport fera notamment état des réflexions qui ont été menées à ce jour. Le Conseil communal associera – pour la préparation de ce rapport – les Commissions du législatif et de l'exécutif concernées par cet objet.*

*Cosignataires : Joël Brulliard, Jean-Claude Berger, Olivier Blanchoud. »*

**Le Président** précise que le Conseil communal a demandé le classement de cette motion, ouvre la discussion générale et donne la parole au PS.

#### **Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme vous l'avez vu, il ne s'agit pas seulement de la motion « Attinger », il y a plusieurs personnes qui ont signé l'objet. Le groupe socialiste a toujours soutenu et encouragé une vision générale, globale, pour l'aménagement de la zone de rencontre.*

*Aujourd'hui, il ne doute pas que le Conseil communal a déjà plus qu'une ébauche de cette vision. Celle-ci ne nous a cependant pas encore été présentée, en tout cas pas dans cette enceinte. Il nous a certes mis l'eau à la bouche ce soir, on se réjouit de découvrir la suite mais concrètement, nous n'avons vu ce soir qu'un tiers de ce qui est projeté.*

*Le groupe socialiste s'oppose donc au classement de cette motion.*

*Cette motion ne se veut pas, ne doit pas être comprise comme une épée de Damoclès sur la tête du Conseil communal. Il s'agit bien plus d'une incitation, non seulement pour le Conseil communal mais aussi pour nous, Conseil général, pour les membres des commissions, à poursuivre et achever cette belle ouvrage. Cette motion a été acceptée par nous-mêmes ici, au sein de ce législatif, donc soyons cohérent et faisons en sorte que cela soit réalisé.*

*Du point de vue du parti socialiste, il y a lieu bien sûr, d'un jour, classer cette motion qui a 6 ans. Elle sera classée oui, certes mais en temps et en heure.*

#### **M. Alain Marti (Entente)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous souhaiterions une interruption de séance pour que nous puissions discuter avec notre groupe.*

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le Conseiller général Marti a dit avec ces mots, ce que nous voulions annoncer.*

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Effectivement, nous demandons le classement de cette motion pour une raison, la 1<sup>ère</sup> phase est arrivée. Il est vrai que, dans notre idée, ce n'est pas de ne réaliser qu'une seule phase, mais de réaliser la totalité de cette zone de rencontre. Nous l'avons mentionné dans le plan de législature également, qui est quand même un dossier qui vous a été présenté, que vous avez étudié et validé. Il est noté en point 6, au niveau des travaux publics, la réalisation d'une zone de rencontre et de réaliser en diverses phases qui sont prévues dans cette législature.*

*Au niveau du budget, dans le plan des investissements futurs, nous allons mettre la totalité de la zone de rencontre, si bien que, je crois qu'il y a assez d'éléments de manière à que vous ayez confiance en votre Conseil communal sur la réalisation de cette zone. Par rapport à d'autres présentations qui n'ont pas été faites dans l'ensemble de l'hémicycle, ce rapport lui, a déjà été présenté à la Commission des travaux publics, qui est une commission de votre Autorité et a été validé par cette même commission.*

*Dans ce cadre-là, le Conseil communal poursuit dans son idée, c'est-à-dire, le classement de cette motion pour ces raisons-là.*

**Le Président** accorde l'interruption de séance demandée par le groupe de l'Entente et du PLR.

**Le Président** redonne la parole au groupe PLR.

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Avant de débiter, je mentionne que, dans le règlement communal, il n'y a aucune précision sur le classement de la motion. Peut-être vaudrait-il la peine d'imaginer un toilettage par rapport à la motion.*

*Après discussion dans notre groupe, nous rejoignons le parti socialiste de ne pas classer cette motion, pour deux raisons :*

- *d'ici la fin de la réalisation de la fin de ce tout grand projet, des trois étapes, il se peut que des membres du Conseil communal cèdent leurs places à d'autres membres de l'exécutif, et il importe qu'ils aient en tête la nature et le contenu de cette motion.*
- *nous partons du principe qu'une fois l'objectif atteint nous pourrions supprimer cette motion.*

*Le groupe PLR refuse le classement de cette motion.*

## **M. Alain Marti (ENT)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*Après analyse des prises de position des groupes du PLR et du PS, l'Entente refusera le classement de cette motion*

Le Conseil communal ne souhaitant pas prendre la parole, **le Président** passe au vote. Il précise également que M. Nicolas Bornand a quitté l'hémicycle et que la majorité reste à 17.

Le classement est donc refusé à l'unanimité par 33 voix.

## **5. Communications du Conseil communal**

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **Information concernant les collèges de Vigner**

*Effectivement, si nous sommes dans cette salle, vous avez peut-être pu les visiter, sinon je vous invite à le faire, c'est que les classes provisoires sont pratiquement terminées. Elles seront prêtes à la rentrée pour que les élèves qui sont dans les petites classes des baraquements de la cours de Vigner puissent venir occuper ces lieux pendant 2 ou 3 ans. Il y a des classes provisoires qui sont construites dans l'auditoire de Vigner, la bibliothèque est construite sur la galerie de l'auditoire de Vigner, une salle de musique qui est aménagée tout à l'Est de l'entrée du collège et encore une salle de classe, aussi construite à l'entrée.*

*Ces travaux ont pu être faits car, sur les quatre oppositions qui étaient pendantes, nous avons discuté avec l'opposant et il a retiré sa première opposition de manière à ce que l'on puisse commencer les travaux et à maintenir, ce qui est toujours le cas, notre perspective de programme comme nous l'avons fait depuis 1 année.*

*On l'a toujours dit, l'année 2017 est une année un peu ingrate. Il y a les mises à l'enquête qui ont pris du temps en début d'année et qui ont donné lieu à ces quatre oppositions mentionnées. Il y a donc le traitement de ces oppositions, mais surtout il y a un travail dans l'ombre qui est importantissime, qui est l'établissement des appels d'offres, la publication de ces offres, l'évaluation des offres et l'adjudication. Il y a plusieurs dizaines de métiers qui sont mis en appel d'offres, plusieurs dizaines de lots qui font l'objet d'une procédure détaillée. L'ensemble est soumis à la loi sur les marchés publics, ce qui veut dire que nous publions toutes ces offres sur Simap (site internet de la Confédération sur lequel sont tous les appels d'offres).*

*Ensuite, les offres reviennent, elles sont dans des enveloppes fermées que nous n'ouvrons pas, elles sont uniquement ouvertes lors d'une ouverture officielle des offres, en présence de 2-3 personnes de la commune et des architectes. Ils établissent un procès-verbal d'ouverture sur lequel nous notons uniquement quels documents ont été rendus et quel est le montant de l'offre. Ce procès-verbal d'ouverture des offres est signé et constitue une pièce que l'on peut remettre aux entrepreneurs qui ont soumissionnés et qui le demandent.*

*Ultérieurement, les architectes font un contrôle complet et formel de ces offres. Ensuite, il y a un groupe d'évaluation composé de personnes de la commune et d'architectes qui, comme son nom l'indique, évalue et analyse ces offres. Il les analyse sur la base de critères établis, puisque c'est une obligation sur les marchés publics, c'est-à-dire, que l'on a un certain nombre de critères, en plus du prix, qui permettent de déterminer le rang d'une entreprise. Ces pondérations de critères et ces critères sont publiés avec les offres et les soumissionnaires connaissent ces critères et leurs*

*pondérations au moment où ils font l'offre.*

*Ce groupe d'évaluation des offres soumet cette analyse au groupe de projet et ce groupe présente à son tour cette analyse à la Commission de construction. Cette Commission est informée, prend connaissance des propositions d'adjudication et finalement, cela va au Conseil communal et c'est lui qui a la compétence d'approuver et d'adjuger les travaux. Il regarde comment cela a été évalué, prend connaissance des tableaux d'ouvertures, prend connaissance des évaluations, des critères, des notes et suit, ou ne suit pas, la proposition d'adjudication du groupe d'évaluations.*

*Excusez-moi, c'est un peu technique mais c'est pour vous dire qu'il y a énormément de travail et c'est du travail dans l'ombre, mais il est très important. Nous arrivons à 60-70% du montant total des offres pour l'ensemble du mandat et jusqu'à présent, nous avons de bonnes surprises. Pour le moment, tout va bien.*

*Il y a une série de séances importantes qui ont lieu régulièrement. Durant la 1<sup>ère</sup> phase, ce sont les séances de Commission de construction qui ont lieu tous les mois. Il est vrai que nous avons supprimé celle du mois d'octobre car nous étions dans ce processus d'évaluation des offres, dans la discussion pour des points techniques concernant les oppositions et nous n'avions rien de particulièrement passionnant à présenter à la Commission. Cette Commission de construction s'intéresse aux options fondamentales, type de chauffage, revêtement de sol, couleurs, etc. Il y a déjà eu des décisions qui ont été prises.*

*Une 2<sup>ème</sup> série de séances, c'est la commune avec les architectes, les séances de direction de projet dans lesquelles, la planification est revue, les décisions sont préparées et prises.*

*Le 3<sup>ème</sup> type de séances, ce sont les séances avec les architectes et les ingénieurs mandatés, c'est-à-dire, l'ingénieur civil, l'ingénieur chauffage, la ventilation, l'électricité et les sanitaires. Et enfin, cela a commencé depuis quelques semaines, les séances de chantier puisque celui-ci a commencé. Les architectes qui sont mandatés pour faire ces séances de chantier, discutent avec les entreprises, contrôlent les fournitures et regardent que tout se déroule bien.*

*Peut-être encore un mot sur les oppositions, il en reste 3. Ces oppositions nous amènent à discuter sur 6 points que nous avons identifiés assez rapidement. Le 1<sup>er</sup> point est assez facile, le home doit pomper ses eaux usées pour les mettre dans la rue de Vigner et souhaite, pour des questions de facilité d'exploitation, profiter des travaux pour évacuer ces eaux de manière gravitaire. C'est très facile à organiser puisqu'il suffira de mettre une chambre à un endroit précis, plus bas que l'exutoire, de manière à ce que l'on puisse évacuer les eaux à travers les collèges.*

*Une chose un peu plus difficile : quand le home a construit Vigner 19 et 19a, ils ont dû répondre à la nouvelle loi sur l'énergie, c'est-à-dire de fournir, pour ces deux bâtiments-là, ils ont été obligés de fournir de l'énergie renouvelable, un certain pourcentage, 20% et 50% pour la fourniture d'eau chaude et le chauffage. Nous avons déjà discuté à l'époque, cela va se faire, pour l'eau chaude sanitaire, par un raccordement du home au chauffage à distance du collège de Vigner. Pour l'autre partie, ce sera, un raccordement du home sur l'installation des panneaux photovoltaïques qui serait sur les toits de ces trois bâtiments. De cette manière-là, l'exigence du Service de l'énergie et l'exigence communale, puisque c'est la commune qui délivre le permis de construire, auront pu être remplies.*

*C'est le point le plus délicat car c'est une question de mégawatts, de kilowatts qu'il faut fournir chaque année. Le home est une entreprise qui veut gagner de l'argent, qui veut vivre, ils font ce qui est strictement nécessaire. Il a fallu régler exactement ce que le SENE exigeait de manière à ce qu'il puisse installer cette partie-là.*

*Le 4<sup>ème</sup> point, c'est une question d'accessibilité pour le home. Il y a une centaine d'employés, un peu moins d'une centaine de résidents donc il y a une énorme logistique, il y a des problèmes d'accès et ils sont au milieu du village. La logistique pour le home est très difficile, vous connaissez la situation, c'est étroit et il n'y a pratiquement pas d'accès. Nous regardons avec le home pour ne pas péjorer la situation, car nous ne souhaitons pas que cette logistique se fasse là où les élèves traversent, donc*

*nous avons dû trouver des solutions. Nous allons supprimer les places de parc qu'ils ont à cet endroit-là de manière à ce qu'ils puissent rester sur leur territoire. Nous nous sommes mis d'accord avec le home et cela sera réglé de cette manière, en leur permettant de mordre sur une petite patte d'oie, de manière à ce que lorsque les camions tournent, ils puissent sortir en mordant légèrement sur le domaine public. Les besoins en stationnement, avec un peu moins de 200 personnes dans ce home, sont grands. Il y a besoin de place de parc aussi pour les visiteurs. Nous avons eu des discussions concernant quelles places de parc nous pouvons mettre à disposition. La commune est prête à louer, dans le parking qui sera prochainement construit, 5 à 6 places à un prix normal, un prix d'exploitation qui couvrira les frais de la place. La commune est prête à leur louer, au mois, une quinzaine de places sur l'ex-parking de la Jowa. A ce sujet-là, nous sommes en discussions avec l'OFROU pour essayer d'augmenter ce nombre de place. Cette solution est maintenant bien avancée et pratiquement réglée. Et enfin, une question de servitude d'accès, en principalement pour le home, qui doit assurer la sécurité en cas d'incendie en garantissant l'accès avec des camions d'incendie et secours.*

*Pour ces 6 points, nous avons 6 groupes de solutions et nous tenons à les traiter soigneusement, de manière à ce que, lorsque le chantier démarrera, nous ayons cela derrière nous, que l'on sache exactement quoi faire, qu'il n'y ait plus de discussions et que l'on ait plus de blocage par la suite.*

*Nous sommes une institution, une commune, nous réagissons comme une commune même si parfois, nous aurions envie de mettre un peu le poing dans la poche. Nous voulons que l'opposant retire ces oppositions, cela permettra de continuer ce long chantier dans la sérénité. Le home et le collège sont deux institutions fortes dans le village et il est bien que cela se fasse le plus harmonieusement possible.*

*Cependant, nous avons une date limite et elle devient très proche, c'est une question de semaine. Si dans 2 ou 3 semaines, l'opposant ne retire pas ses oppositions, nous les lèverons car nous voulons aller de l'avant. Lever ces oppositions est tout à fait possible, le problème est que cela donne le droit à l'opposant de faire recours. Nous sommes en discussion, ouverte et franche, avec les représentants de la direction du home. Nous sommes encore confiants, nous avons une séance mercredi prochain et sauf en cas de catastrophe, ils retireront leurs oppositions, nous nous mettrons d'accord sur ces 6 points et nous pourrons commencer les travaux, comme nous le souhaitons, en janvier.*

*Autre aspect du problème, le photovoltaïque sur tous les toits. Nous sommes en discussion avec Eli10, pour l'instant nous avons un modèle d'affaire entre Eli10 et la commune que nous sommes encore en train d'étudier. Il y a d'autres modèles sont qui envisageables, il n'y a pas urgence car nous avons encore un peu de temps, l'idée étant de pouvoir produire du courant vert sur ces toits et qu'Eli10 puisse fournir du courant vert produit à Saint-Blaise.*

*Nous avons 12 projets annexes, d'une importance plus ou moins grande :*

- *Équipements de la cuisine de l'Auditoire*
- *Équipements de l'Auditoire*
- *Réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe*
- *Construction d'une nouvelle station électrique*
- *Réalisation du dépose-minute Vigner*
- *Réalisation du dépose-minute Grand'Rue*
- *Modèle d'affaires du parking souterrain*
- *Financement de la construction*
- *Suivi financier de la construction*
- *Réalisation et modèle d'affaires du chauffage à distance*



- Réalisation et modèle d'affaires des installations solaires
- Définition de plans de circulation et de sécurité (phase chantier)

L'ensemble de ces points est étudié par les mandataires, les personnes de la commune et les Conseillers communaux. Tout va bien, il reste ces trois points d'oppositions mais nous restons confiants.

Encore deux autres informations : comme vous le savez, nous allons devoir, comme toutes les communes du canton, refaire le plan d'aménagement local. Cela commence maintenant, effectivement en 2018 et plus concrètement en 2019. Le Conseil communal souhaite la création d'une Commission ad hoc pour le plan d'aménagement local. Nous allons mettre sur pied au début de l'année prochaine, une commission qui aura 9 personnes, éventuellement plus, dont 2 personnes par parti du Conseil général et 3 spécialistes qui pourront débattre avec nous, nous aider et nous appuyer.

Autre information qui vous concerne plus directement : nous constatons que la séance du Conseil général du 21 décembre est une séance catastrophique du point de vue du volume des points à traiter, même si nous commençons à 18h30. Si nous commençons à cette heure-là, ce n'est pas pour traiter plus de points, mais pour manger la fondue. Ce que nous vous proposons de faire est une séance de relevé, de limiter les points à ceux qui sont les plus importants, comme le budget 2018 plus deux autres points et traiter les autres points le 18 janvier 2018.

### **M. Julien Noyer (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière séance, je vous ai parlé que nous avons un projet pour le Guichet social régional qui allait être mis en place au premier trimestre 2018. Ce projet a été validé par la Commission sociale régionale. Nous en avons discuté en CDC Sociale qui est la Conférence des directeurs communaux, nous avons eu un retour positif du point de vue des politiques également.

Le but de ce projet est de désenchevêtrer les tâches au niveau du Service social entre ce qui est du personnel administratif et du personnel des assistants sociaux. Actuellement, le personnel administratif offre un appui aux assistants sociaux sur ce qui est administratif, le but sera de pouvoir libérer du temps pour les assistants sociaux pour qu'ils se consacrent plus à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. A l'heure actuelle, nous parlons de 100 bénéficiaires par assistant social à savoir qu'à Saint-Blaise, nous avons 4 assistants sociaux, environ 400 dossiers. Au niveau cantonal, il y a une tolérance de +/- 20% sur le nombre de dossiers traités par assistant social. Ce qui veut dire qu'un assistant social peut se trouver aussi bien avec 80 dossiers à traiter mais cela peut aussi se monter à 120.

L'objectif est de pouvoir dire qu'un certain nombre de dossiers pourraient être traités par les administratifs car il n'y a pas d'autres interactions que de libérer de l'argent pour le bénéficiaire, tout en laissant la possibilité au bénéficiaire d'être vu par un assistant social dès qu'il le demande. Cela pour libérer plus de temps aux assistants sociaux pour qu'ils puissent se consacrer à la promotion d'une politique de réinsertion plus poussée. Cela devra s'inscrire aussi dans le cadre de la réorganisation du Service de l'emploi, qui est en train d'être faite dans le canton de Neuchâtel, avec Mme Gianoli, qui a repris la tête du service.

Au niveau de la prévoyance sociale, le Noël des aînés aura lieu le 7 décembre. Chose exceptionnelle cette année, plutôt que de se trouver à l'auditoire de Vigner, il aura lieu à l'Espace Perrier à Marin pour des raisons que vous connaissez.

Je tiens aussi à remercier les groupes PLR et PS d'avoir repourvu les places à la Commission de la police du feu, je le souligne à chaque séance mais il est très important que cette Commission soit au complet afin d'assurer toutes les tâches qui lui reviennent. Merci aux groupes d'avoir fait le

*nécessaire et aux personnes qui se sont désignées volontaires de remplir ces tâches.*

*Pour la sécurité publique, le Syndicat des sapeurs-pompiers volontaires du littoral neuchâtelois maintenant, nous parlions avant du Syndicat du feu du Bas-Lac, il y a eu cette réorganisation qui a été faite début 2016, qui jusqu'à maintenant, a eu la réputation d'être une usine à gaz qui a fait augmenter les coûts. Le budget a été voté à la fin du mois d'octobre, nous sommes passé d'un budget qui était de CHF 7'427'000.00, donc au niveau de tout le Littoral, à CHF 6'900'000.00 pour l'année 2018, plus CHF 115'000.00 d'investissements. Il est important de noter une réduction de CHF 60'000.00 dans ce budget due à la fermeture d'une caserne. Vous interpréterez ce chiffre comme conséquent, ou non, à votre guise.*

*Sur l'année 2017, la part de la commune de Saint-Blaise sur les CHF 7'427'000.00 était de CHF 210'000.00. Cela représentera maintenant un montant de CHF 190'000.00, plus les investissements, nous estimons à CHF 200'000.00. Nous voyons une stabilisation des montants avancés. Il y aura un projet de nouvelle gouvernance, nous espérons que ce projet puisse amener les réductions qui sont attendues dans le cadre de cette réorganisation.*

*Pour finir, je vous avais parlé d'une volonté d'avoir une collaboration intercommunale pour nos agents de sécurité publique entre Hauterive et La Tène. Une séance s'est déroulée en compagnie des Conseillers communaux respectifs, c'est sous de très bons auspices. Nous nous réunirons encore le 21 novembre, cette fois avec les administrateurs et les agents de sécurité publique pour voir de quelle manière nous pouvons accomplir cette tâche.*

### **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme vous l'avez vu, l'Administration communale a publié cet été, une offre d'emploi pour un poste à 80% d'adjoint à la Police des habitants. Ce sont plus de 200 candidats qui ont répondu à cette offre, 6 dossiers d'un très bon niveau ont été sélectionnés. Sur proposition d'un groupe de travail chargé de la sélection, le Conseil communal, à l'unanimité, a eu le plaisir de nommer à ce poste, la collaboratrice qui a fait son apprentissage à la Commune et qui vient d'obtenir un diplôme, une maturité et le titre de meilleure apprentie du canton. Bien que peu expérimentée, le Conseil communal en faisant ce choix, assume son rôle d'employeur après avoir assumé celui de formateur.*

*Un point de situation sur le réseau d'eau de la commune dans cette période de sécheresse. Vous avez sans doute observé le fait que nos fontaines et notre Ruau sont à sec depuis plusieurs semaines. L'absence de précipitations sérieuses depuis plusieurs trimestres a eu raison de la source du Ruau, qui est à sec. D'après les aînés du village, ce phénomène ne s'est jamais produit de mémoire de saint-blaisois. Ruisseau et fontaines à sec rendent un peu triste notre village et surtout sa ballade des fontaines. Même si la commune en profite pour nettoyer le lit du ruisseau, les mauvaises herbes et autres détritiques et procède, avec le canton, au curage du tuf dans les endroits sensibles, notamment sous les ponts.*

*Mais qu'en est-il de l'eau de consommation ? Malgré un débit en diminution d'environ 30% par rapport à une situation normale, le captage de Vigner assure la fourniture de l'entier de l'eau de consommation du village. La source reste cependant de 230m<sup>3</sup> par jour. Sachant que la consommation de la commune est d'environ 1'600m<sup>3</sup> par jour, le captage de Vigner présente encore une bonne marge de sécurité. L'alimentation alternative telle que, la fourniture de l'eau par la CEN n'a pas été utilisée à ce jour.*

*Certains d'entre vous on fait part d'une observation, du fait que l'eau avait une odeur de chlore qui était plus importante que d'habitude. Nous avons contacté les Services de contrôle de l'eau et puis les Services de gestion de l'eau, il y a exactement la même quantité de chlore dans l'eau du réseau qu'habituellement. Les examens effectués ne montrent pas de particularité par rapport à ces odeurs. Nous continuerons d'observer ce phénomène, ce sont des examens qui sont effectués 2x par mois et nous avons peut-être aussi un décalage par rapport à cela. J'ai moi-même essayé de*

*sentir cela mais je n'ai pas observé d'odeur particulière de chlore.*

## **6. Motions et propositions.**

**Le Président** informe qu'une résolution interpartis a été reçue concernant la fermeture de l'office postal de Saint-Blaise. Il en fait la relecture.

### **6.1 Résolution interpartis intitulée « fermeture de l'Office postal de Saint-Blaise ». (Clause d'urgence 3.18).**

*« Saint-Blaise, le 9 novembre 2017*

*Résolution interpartis intitulée :*

*Fermeture de l'office postal de Saint-Blaise*

*Par cette résolution, les 3 groupes politiques du Conseil général prennent position sur la fermeture annoncée en 2018 de l'Office postal de Saint-Blaise.*

*Le Conseil général demande au Conseil communal :*

- de s'opposer tout d'abord à toute fermeture de l'Office postal de Saint-Blaise et à toute proposition alternative de la Poste pour suppléer son office postal.*
- de déposer une demande d'appel auprès de l'organe de conciliation PostCom.*
- de relayer la position du Conseil communal et du Conseil général au canton (via l'Association des communes neuchâteloises et du Conseil d'Etat) et leur demander de prendre position pour un gel des fermetures des offices postaux tant que la modification de la loi sur la Poste n'aura pas été clarifiée.*

*Pour le groupe PS, M. Renaud. Pour le groupe PLR, M. Constantin. Pour le groupe de l'Entente, M. Marti.»*

**Le Président** précise que, selon le règlement de Commune (3.22 alinéa 4) la résolution doit être déposée 17 jours avant le Conseil général ce qui n'a pas été le cas, raison pour laquelle le traitement de celle-ci par une clause d'urgence a été demandée.

Avant de passer au vote sur la clause d'urgence, **le Président** souhaite donner la parole aux co-signataires afin qu'ils expliquent pourquoi ils ont activés la clause d'urgence.

#### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le vendredi 20 octobre, l'Administration communale a contacté les Présidents de partis et les chefs de groupes pour les sensibiliser aux menaces qui planent sur la survie de l'Office de Poste de Saint-Blaise. Les partis politiques ont saisi l'enjeu. Après les séances de groupes de lundi soir, ils ont rédigé une résolution commune pour donner un signal sans ambiguïté au Conseil communal. Le plus tôt étant le mieux.*

*De ce fait, en fonction de l'article 3.23 alinéa 5, nous demandons la clause d'urgence pour que la résolution sur la survie de l'Office de poste soit présentée séance tenante.*

**Le Président** passe au vote et rappelle quelle doit être acceptée par au moins 2/3 des membres qui prennent part à la votation selon articles 3.18 et 3.40 du présent règlement de commune. La majorité est à 22. Il passe au vote.

La clause d'urgence pour cette résolution est acceptée à l'unanimité.

**Le Président** passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

**Le Président** passe la parole à l'un des cosignataires pour son développement.

**M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Oui, les temps changent. Les offices postaux ont leur fréquentation en baisse. Le numérique est un support formidable qui permet de faire ses paiements chez soi devant un ordinateur. Nous en sommes conscients, les prestations postales doivent évoluer et s'adapter aux nouvelles habitudes et besoins des citoyen-ne-s. Mais comme la décision de fermeture d'offices est prise unilatéralement c'est de fait l'utilisateur qui doit finalement s'adapter aux restructurations imposées par la Poste et non le contraire !*

*Cette façon de faire de la Poste est inacceptable. Nous refusons catégoriquement, avec la fermeture de l'office postal, d'être mis devant un fait accompli avec comme seules alternatives des propositions non-recevables. En effet, la Poste laisse en cas de fermeture d'office le choix entre un service minimum à domicile ou l'ouverture d'une agence postale dans un commerce existant du village. Fausse bonne idée car c'est non seulement les prestations qui sont considérablement réduites mais de plus cela peut mettre le commerce partenaire dans une situation difficile. Les conditions financières, les investissements occasionnés et l'aménagement exigé par la Poste pour que le commerce devienne agence postale sont inacceptables. La Poste est une entreprise en mains de la Confédération; elle a une mission de service public et cette mission doit être respectueuse non seulement des habitants mais aussi des petits commerces.*

*La situation au niveau de la législation fédérale est en train d'évoluer et nous refusons que des décisions définitives graves de conséquences soient prises dans notre commune avant que la situation à Berne soit clarifiée. En effet, la Commission des transports et télécommunications du Conseil national soutient une motion du Conseil des Etats contre le démantèlement des offices postaux. Les critères de service public seront probablement redéfinis. Le canton d'Uri a tout dernièrement pris position avec un moratoire et s'oppose à toute fermeture d'offices postaux tant que la modification de la loi sur la poste n'aura pas clarifié ces critères.*

*Avec cette résolution nous partageons les inquiétudes du Conseil communal et encourageons notre exécutif à rester ferme envers la Poste et le remercions d'avance de répondre aux demandes que nous formulons aujourd'hui.*

*Pour le groupe PS, M. Renaud. Pour le groupe PLR, M. Constantin. Pour le groupe de l'Entente, M. Marti.»*

**M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous remercions les auteurs de cette résolution pour la bonne initiative, qui correspond assez bien à nos convictions. Nous allons donc, sans donner de mot d'ordre, en principe soutenir cette résolution.*

*Cela dit, nous apprécions également la belle unanimité des partis de Saint-Blaise.*

*Mais, puisque la Poste est une société dépendante 100% de la Confédération, nous remarquons aussi que l'endroit idéal pour le dépôt de cette résolution aurait été la Berne fédérale, cosignée par les représentants fédéraux des partis respectifs présents à Saint-Blaise.*

Aucune autre intervention n'étant faite, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

La résolution est donc acceptée à l'unanimité.

**Le Président** donne la parole à un membre du Conseil communal.

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*C'est une interpellation, il n'y a donc pas d'obligation du Conseil communal d'accepter cette interpellation puisque nous devons obéir.*

*Ce que nous voulions dire, c'est de rappeler très rapidement le contexte et qualifier ce qui s'est passé ce soir. La question de la fermeture de la Poste a occupé le Conseil communal, à plusieurs reprises depuis le début de l'été, lorsque nous avons été interpellés par les personnes de la Poste. Au fur et à mesure du développement des contacts avec les représentants de la Poste, il est apparu au Conseil communal que nous étions mis devant un fait accompli et que la Poste utilisait ces contacts avec l'exécutif pour obtenir une légitimité politique de la part de l'Autorité exécutive.*

*Cela nous a incités à résister et à ne pas suivre la Poste dans ses démarches. Nous avons refusé de signer le procès-verbal des discussions que nous avons eues car il y avait des passages qui étaient, c'est un mot un peu fort, de la propagande. Nous leur avons demandé de ne pas publier un flyer qu'ils voulaient distribuer, dans lequel ils s'appuyaient sur des discussions avec le Conseil communal. Nous avons aussi constaté que le débat s'étendait non seulement dans les communes directement concernées, mais partout en Suisse, également dans certains cantons mais surtout au niveau parlementaire national. C'est ce qui nous incités à interpellier les partis de notre village pour que la question soit débattue, au niveau du Conseil général, voire au niveau de la population.*

*Dans ce contexte, nous vous remercions de la solution que vous avez trouvée, elle nous satisfait pleinement et nous permettra d'agir comme vous l'avez proposé, avec toute la légitimité et l'appui requis.*

## **7. Interpellations et questions.**

**Le Président** informe qu'aucune interpellation n'a été reçue et il passe aux questions.

### **M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Une question concernant l'usage local des pesticides.*

*Est-ce que du glyphosate est utilisé sur le territoire de Saint-Blaise et en particulier sur les terrains loués dont la commune est propriétaire ?*

*Plusieurs citoyens nous ont informés d'avoir remarqué, en croisant des véhicules communaux, que leurs conducteurs utilisaient souvent leur portable en conduisant.*

*Ne serait-il pas judicieux d'investir quelque chose dans l'achat de kits mains-libres et une formation en rapport de la prévention de ces risques ?*

**M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La 1<sup>ère</sup> question a déjà été posée au Conseil général du 15 décembre 2016 par le groupe socialiste. Je vais vous donner la même réponse puisque nous n'en utilisons toujours pas plus. Nous utilisons une recette de grand-mère, qui fonctionne très bien, qui mélange de l'eau chaude avec du sel pour dégeler les routes. Cela fonctionne bien et cela reste assez écologique.*

*Nous ne pouvons pas vous cacher que nous en utilisons quand même un petit peu parce que nous avons tout de même des plantes invasives sur le territoire communal. C'est plantes, vous les connaissez, ce sont la renouée du Japon, le cumin, le robinier. Quand elles ont été taillées, nous devons les brûler et pour traiter la racine, nous utilisons un peu de dés herbant efficace pour qu'elles ne repoussent pas à cet endroit. C'est le seul moment où l'on utilise ce produit et il est utilisé avec grande parcimonie car nous savons que ce n'est pas bon du tout.*

*2<sup>ème</sup> question : dans la mesure où nous savons qu'il est interdit pour chacun d'entre nous, cela ne va pas changer pour le personnel communal. Nous les informerons de manière à ce que cela ne se reproduise pas et que la règlementation est valable pour M. et Mme tout le monde soit aussi valable pour les employés communaux.*

**M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Concernant nos questions, elles concernaient l'utilisation des portables par le personnel communal pour laquelle, vous avez très bien répondu mais elle s'étendait aussi, aux terrains agricoles. Il y a des terrains agricoles qui appartiennent à la commune et qui sont loués à des tiers. Est-ce que la commune est concernée par l'éventuelle utilisation de ce produit sur ces terrains ?*

**M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Dans la mesure où ces terrains sont effectivement loués, nous n'en avons aucune idée pour l'instant. Nous devons pouvoir demander aux agriculteurs si l'on veut une réponse précise. La réponse donnée concerne uniquement l'utilisation par le personnel communal, ensuite cela reste une utilisation privée et nous n'avons pas la réponse.*

**Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Juste pour rebondir sur l'information que M. Noyer a donné au sujet du Syndicat du feu du littoral neuchâtelois. Nous avons entendu, avec surprise, les CHF 60'000.00 pour la fermeture des casernes, notamment celle de la Tène.*

*Est-ce que vous pourriez nous rappeler, qui a pris ces décisions de fermeture ?*

### **M. Julien Noyer.(CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*C'est le Syndicat qui avait pris la décision de fermeture, le Syndicat dans son entier.*

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le règlement d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Selon ce règlement, les communes peuvent prélever une redevance pour usage du sol et doivent prélever une taxe sur la consommation d'électricité pour la mise en place de programmes d'encouragement. Quand cet arrêté sera-t-il présenté ? Quelle pourrait être la teneur de cet arrêté ?*

### **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Effectivement, depuis quelques jours maintenant, nous avons les éléments pour constituer ce règlement. Dans les éléments de cette loi, nous avons l'obligation de prélever une taxe à vocation énergétique qui doit osciller entre minimum 0.3 et maximum 0.5 centimes par kWh. Ce prélèvement doit être versé dans un fonds communal et s'il ne l'est pas, il sera versé automatiquement dans un fond cantonal. Le Conseil communal doit se décider sur le montant et sur l'affectation de cette taxe. Si l'on fait un fonds communal où si nous décidons de le mettre dans le fonds cantonal.*

*Pour ce qui est de l'utilisation de ce montant, qui représente environ CHF 36'000.00 à 0.3% et un peu moins de CHF 60'000.00 à 0.5%, nous pouvons cumuler ce fonds sur plusieurs années, nous n'avons pas besoin de l'utiliser chaque année. Nous allons prochainement nous décider, avec le Conseil communal, afin de savoir quelle proposition nous allons faire au Conseil général au sujet de ce prélèvement de taxe. Un autre prélèvement que l'on peut faire concerne la valeur du réseau, c'est une taxe qui irait dans les caisses communales et il faudrait savoir si nous décidons de prélever une taxe sur l'utilisation du terrain du réseau.*

*Pour résumer, nous devons déterminer le montant de la redevance à vocation énergétique et l'exonération des gros consommateurs. A Saint-Blaise, jusqu'à l'année passée, nous n'en avons pas mais maintenant, il y en a peut-être un qui pourrait ressortir, c'est Innoparc. Il est à plus de 500'000 kWh par année, savoir si nous l'exonérons ou pas. Et puis, cette fameuse taxe additionnelle pour l'utilisation du domaine public. L'électricité va être surtaxée d'en tout cas, 0.3% communal et 0.3% cantonal. Pour le surplus nous avons une marge de décision.*

*Ce rapport et cet arrêté vous seront présentés, en principe avant la fin de l'année. Nous pouvons le passer jusqu'au 30 juin 2018 avec effet rétroactif pour la taxe énergétique. Nous ne pouvons pas le faire sur une taxe de l'utilisation du télé-réseau car celle-ci ne peut pas être rétroactive. Cela sera soit, avant la fin de l'année ou alors, début janvier.*

### **M. Alexandre Buthey (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Vous avez tous constaté que le chantier des Terrasses-Volantes a commencé ce qui a engendré la fermeture du Park & Ride. Et ceci, sans que le nouveau Park & Ride au Nord de la voie CFF au début des chemin des Perrières soit terminé, ce qui peut, pour les personnes qui prennent le train,*

engendrer des problèmes.

*J'aimerais savoir pourquoi l'autorisation de commencer les travaux des Terrasses-Volantes a été donnée avant que le nouveau Park & Ride soit terminé ?*

**M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Effectivement, l'ancien Park & Ride appartient aujourd'hui à Halter, qui est l'institution qui construit Les Terrasses-Volantes. Ils l'ont laissé ouvert le temps que le chantier commence et l'ont effectivement fermé sans forcément se coordonner avec les CFF, propriétaire du Park & Ride du Nord. Malheureusement, sur le chantier du P+R Nord, ils ont rencontré quelques problèmes au niveau de la structure du mur, si bien qu'il y a eu un petit retard d'environ un mois et demi. Il devrait ouvrir début janvier 2018. C'est pour cela qu'aujourd'hui, il manque un peu de places de stationnement dans le secteur de la gare.*

**Le Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 21 décembre 2017 à 18h30, à la salle de gymnastique de Vigner et qu'elle sera suivie de la traditionnelle fondue.

La séance est levée à 22h04.

PROVISOR  
AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Olivier Thomann

Hélène Eberhard